

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 123 Subvention à l'association Artistes à la Bastille (11 e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association Artistes à la Bastille ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 9.000 euros est attribuée à l'association Artistes à la Bastille dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault, 75011 Paris, au titre de ses activités 2012.
D04090 16948 2012_02367

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 9.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.